



## INFORUP

Semaine du 17 au 21 juin 2019

**LE CONSEIL A ADOPTÉ SA POSITION SUR LE FUTUR FONDS EUROPÉEN DE LA PÊCHE (FEAMP) 2021-2027 :** Le Conseil, réunissant les ministres de la Pêche des Etats membres, est parvenu ce mardi 18 juin à dégager sa position pour le futur Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche (FEAMP) 2021-2027. Cette position est qualifiée d'orientation générale 'partielle' car le Conseil est dans l'attente de la conclusion d'autres négociations, en particulier sur le budget général de l'Union européenne, dont dépendront les enveloppes des différents fonds d'aide. Pour mémoire, le Parlement européen a adopté sa propre position en plénière le 4 avril dernier qui est conforme aux demandes des pêcheurs des RUP françaises. Sur la question du plafonnement des Plans de Compensation des Surcoûts (PCS) alloués spécifiquement aux pêcheries des RUP, le Conseil a adopté une position plus favorable que celle du Parlement européen qui était en ligne sur ce point avec la Commission européenne. En effet, le Conseil propose un déplafonnement de l'enveloppe des PCS. Si cette position est finalement retenue en trilogues (prochaine étape des négociations), chaque région pourra proposer à Paris, en fonction de sa situation particulière, qu'une proportion supérieure à 50% de l'enveloppe du FEAMP soit dédiée aux PCS, après information de la Commission. Un autre point positif de la position du Conseil pour les RUP concerne le principe d'une enveloppe réservée aux RUP ainsi que son niveau. En effet, le Conseil a accepté le principe d'un budget minimum en faveur des RUP françaises sans en modifier le niveau proposé par la Commission européenne (131 M€ sur 7 ans). Ce point essentiel pour les RUP était loin d'être acquis car il fallait l'approbation d'une majorité d'Etat membres dans un contexte de baisse des crédits alloués à la pêche continentale. Sous réserve de l'adoption du cadre financier pluriannuel (CFP) conforme à la proposition de la Commission, cette position du Conseil permet de défendre un plancher minimum du budget des RUP françaises compris entre 131 M€ et 146,5 M€ (ce montant étant dans la position des eurodéputés), ce qui est la position la

plus favorable pour aborder les futurs trilogues. Il reste toutefois encore des points de vigilance sur la table. Ainsi, le Conseil n'a pas repris la position du Parlement européen s'agissant de la possibilité de mettre en place des aides d'Etat pour abonder les PCS. Surtout, il n'a pas repris la proposition visant à faire approuver les PCS par la Commission avant leur mise en œuvre, condition sine qua non de la sécurité juridique du régime. S'agissant des prochaines étapes, il va falloir dans un premier temps que le Parlement européen nouvellement élu décide de confirmer le mandat adopté par le précédent Parlement ou bien sollicite un nouveau rapport. Si le mandat du Parlement est confirmé, les trilogues - au cours desquels les trois institutions (Commission / Parlement / Conseil) vont confronter leurs mandats respectifs pour arriver à une position commune - pourront commencer vers septembre/octobre prochain.

La position du Conseil adoptée ce 18 juin est accessible à ce lien :

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10297-2019-INIT/fr/pdf>

**LES ÉTATS MEMBRES ESPÈRENT UN ACCORD AVANT LA FIN 2019 SUR LE BUDGET DE L'UE POST-2020 :** Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont repoussé à fin 2019 l'objectif d'un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Dans les conclusions qu'ils ont adoptées jeudi 20 juin, ils se donnent en effet rendez-vous « en octobre » pour procéder à un échange de vues, dans le but de parvenir à un accord unanime « avant la fin de l'année ». La Présidence finlandaise du Conseil de l'UE du second semestre est chargée de poursuivre les travaux sur le cadre de négociations lorsque l'actuelle Présidence roumaine lui transmettra le témoin au 1er juillet. Si, lors du dernier Conseil « Affaires générales », plusieurs pays bénéficiaires de la cohésion avaient salué plusieurs avancées, des divergences majeures persistent toujours, notamment sur le calendrier, sur le montant des contributions de chaque Etat membre, mais également sur la question des dépenses agricoles. Le processus est d'autant plus ralenti du fait de l'incertitude liée au retrait du Royaume-Uni de l'UE (Brexit). Les discussions devront également être lancées au Parlement européen afin d'obtenir un accord politique final le plus tôt possible en 2020, pour éviter des retards dans le démarrage des programmes européens, qui doivent entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2021.

**LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET LE PARLEMENT EUROPÉEN POURSUIVRONT, PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DE 2019, LEURS TRAVAUX SUR LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :** Le 18 juin, les Ministres de l'agriculture des Etats membres de l'Union européenne se sont réunis lors d'une séance du Conseil en formation « agriculture et pêche », à Luxembourg. Comme cela était attendu [voir InfoRUP du 14 juin 2019], ils n'ont pas arrêté de position conjointe sur les trois règlements réformant la Politique agricole commune (PAC) pour l'après 2020. En effet, plusieurs délégations nationales ont estimé qu'il était nécessaire, au préalable, de connaître l'issue des négociations en cours sur le budget à long terme de l'UE (cadre

financier pluriannuel ou CFP) pour la période 2021-2027 [voir brève ci-dessus]. Malgré cela, les ministres ont passé en revue le rapport de la présidence roumaine du Conseil sur l'état des négociations et les progrès effectués jusqu'ici concernant la PAC post-2020. Les travaux se poursuivront donc sous la présidence finlandaise du Conseil à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Pour rappel, la commission de l'agriculture du Parlement européen avait adopté en avril sa position sur chacun de ces trois textes, mais les eurodéputés n'ont pas eu l'occasion de voter à ce sujet en séance plénière avant les élections européennes de mai 2019. La nouvelle législature du Parlement européen sera officiellement constituée du 2 au 4 juillet à Strasbourg.

**PROLONGATION DU DISPOSITIF D'AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT DANS LES DOM :** La Commission européenne a prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 le régime de la défiscalisation pour l'investissement productif. Ce régime, qui a été notifié par les autorités françaises le 30 janvier 2018, a pour objectif la promotion des investissements dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM). Ce régime a été mis en place afin de pallier, pour les entreprises situées dans les DROM, le déficit de financements de leurs investissements productifs, en rendant leurs projets plus attractifs aux éventuels investisseurs.

Voici le lien vers la décision :

[http://ec.europa.eu/competition/state\\_aid/cases1/201924/275480\\_2075270\\_94\\_2.pdf](http://ec.europa.eu/competition/state_aid/cases1/201924/275480_2075270_94_2.pdf)

**LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE DANS L'INCAPACITÉ DE TROUVER UN ACCORD SUR LE PROCHAIN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE :** Ce jeudi 20 juin, les chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union Européenne se sont réunis afin de trouver une position commune sur la répartition des hautes fonctions européennes que sont les présidences de la Commission européenne, du Conseil européen, du Parlement européen, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Haut Représentant de l'UE aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité. Ces postes sont à pourvoir d'ici à l'automne or aucun accord n'a été trouvé. Si certains candidats ont le soutien de chefs d'État et de gouvernement, aucun d'entre eux n'est parvenu à atteindre le soutien nécessaire d'au moins 21 pays. Un nouveau sommet est prévu le 30 juin lors afin de trouver un commun accord.

**LA COMMISSION EUROPÉENNE JUGE QU'UNE SUSPENSION TEMPORAIRE DU DROIT DE DOUANE PRÉFÉRENTIEL ACCORDÉ AUX IMPORTATIONS DE BANANES ORIGINAIRES DU NICARAGUA N'EST PAS APPROPRIÉE :** L'accord commercial entre l'Union européenne et l'Amérique central garantissant un droit de douane préférentiel pour certains

produits importés par les pays concernés est assorti d'un mécanisme de stabilisation pour les bananes. Lorsqu'un pays dépasse le seuil d'alerte fixé par le mécanisme, la Commission européenne est alertée et doit se pencher sur les risques que cela entraîne pour le marché européen de la banane. Or, le Nicaragua a dépassé ce seuil d'alerte dès le début du mois de mars 2019 et a déjà importé deux fois plus de bananes que ce que prévoit le mécanisme de stabilisation pour l'année 2019, alors que nous sommes au mois de juin. Pourtant, la Commission européenne ne considère pas que ce dépassement justifie une cession temporaire du droit de douane préférentiel dont bénéficie le Nicaragua pour ses exportations de banane. En effet, dans sa décision d'exécution publiée le mercredi 19 juin 2019, la Commission européenne considère que ce dépassement est largement compensé par les quantités « inutilisées » par les autres pays de l'accord, comme la Colombie, l'Équateur ou le Costa Rica. Parallèlement, elle constate que si les prix bas pratiqués par le Nicaragua participent à la baisse du prix moyen des bananes de toutes origines, le prix moyen des bananes produites dans l'Union en janvier et février 2019 est supérieur à celui de janvier et février 2018.

#### **LA CONCLUSION DU VOLET COMMERCIAL DE L'ACCORD ENTRE LE MERCOSUR ET L'UNION ENCORE EN SUSPENS DANS UN CONTEXTE POLITIQUE TENDU :**

Les négociateurs en chef de l'Union européenne et du marché commun sud-américain, Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay), se sont réunis en fin de semaine pour discuter des principales questions encore en suspens. En effet, l'objectif principal pour l'UE est de tempérer les attentes du bloc sud-américain en termes d'ouverture du marché agricole européen, tout en obtenant une offre industrielle intéressante pour l'UE. Les inquiétudes des États membres et des parties prenantes ont été relayées, le mardi 18 juin, par le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, le Président français Emmanuel Macron, le Premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, et le Premier ministre belge, Charles Michel. Dans ce courrier commun au Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, ils ont soulevé les attentes irréalistes du Mercosur concernant les questions des contingents demandés de bœuf, de sucre, d'éthanol et de volaille. En effet, ils ont exprimé leur « profonde préoccupation » quant à la possibilité d'accorder un contingent accru de viande bovine, ainsi que s'agissant du respect des normes de bien-être animal, sanitaires, phytosanitaires et environnementales. S'ajoute à cela la question du respect de l'environnement. En effet, plusieurs chancelleries européennes affirment qu'aucun accord n'aboutira à moins que l'accord de Paris sur le climat ne soit respecté par tous les membres du Mercosur notamment le Brésil gouverné par Jair Bolsonaro. Cependant, malgré les efforts de la Commission pour parvenir à un accord n'allant pas à l'encontre du développement durable, la société civile reste sceptique. Le mardi 18 juin, plus de 340 ONG ont demandé la suspension des négociations pour cause de détérioration des droits de l'homme et des conditions environnementales au Brésil. Le contexte politique s'est encore durci le 20 juin, quand 63 députés européens ont publié une lettre destinée au Président de la Commission européenne demandant plus de transparence et « une communication intensive » de la part

de la Commission pour la suite des pourparlers, arguant que le Parlement européen n'a pas pu accomplir son rôle de surveillance. Enfin, les députés ont souligné les conséquences que l'accord pourrait avoir sur les droits fondamentaux, l'agriculture et l'environnement.

### AGENDA DE LA SEMAINE DU 24 AU 28 JUIN 2019

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi</b> <b>24/06</b>				
<b>Mardi</b> <b>25/06</b>			<b>Conseil des affaires générales (Cohésion)</b> Paquet législatif pour la politique de cohésion 2021-2027 Luxembourg	
<b>Mercredi</b> <b>26/06</b>				
<b>Jeudi</b> <b>27/06</b>				
<b>Vendredi</b> <b>28/06</b>				<b>Sommet du G20</b> Osaka, Japon